

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 03/06/2010 à 20h00

Absents : Gilles MAGNIN, Sandrine GANDY (procuration à François MOIROUD), Armelle CAMUS, David DUSSAUX, Nathalie FOURNIER (procuration à Jocelyne PROVENT), Thomas DUCRET

En préambule à la réunion et comme chaque fois, le Maire fait un tour d'horizon des faits et autres manifestations intervenus depuis le dernier Conseil. Notamment, il donne lecture, à l'assemblée présente, du communiqué envoyé à René Padernoz lui indiquant la décision de la municipalité de ne pas participer à la réunion publique organisée le vendredi 28 mai, à l'initiative de « Yenne Autrement ».

En réponse, celui-ci invite le Maire par un écrit, qu'il confirme par voie orale, à participer à un débat public

1/ Réflexion sur le développement économique

La Communauté de Communes de Yenne organise le 15 juin 2010 un séminaire sur le développement économique auquel participera la Commission économique de la CCY, les membres des groupes de travail, les Maires et les professionnels. Un questionnaire remis à chacun des élus de l'ensemble des Communes du Canton a été distribué préalablement afin de recenser leurs propositions, suggestions et remarques. Les éléments collectés et les interventions des membres présents au cours de la réunion, permettent de faire une synthèse qui sera transmise, comme convenu, à la CCY qui pourra l'utiliser comme base de réflexion.

2 / DELIBERATIONS :

1 / Achat du Lys

Pour faire suite à la décision de confier le portage de l'acquisition du « Lys Hotel » à l'EPFL, il convient désormais, comme le prévoyait la convention signée entre les deux parties, de racheter le dit immeuble dès le début des travaux de réhabilitation. Le Conseil municipal **ACCEPTE** de racheter le Lys Hôtel, immeuble cadastré C 1237 d'une superficie de 775 m² au prix de :

202 932.97 € à l'EPFL et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié chez Me MARCZEWSKI, ainsi que tout document utile pour ce faire.

votes pour :19(dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

2/ Mission SPS - Travaux Lys

Pour faire suite à une mise en concurrence, le Maire propose de retenir la proposition du Bureau Véritas d'un montant de 2200.00 € HT, pour une mission de contrôle SPS, concernant les travaux de réhabilitation du Lys Hôtel .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la proposition et **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que tout document utile.

votes pour :19(dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

3/ Avenant n°1 lot n° 2 POLAUD – impasse St Antoine

Le Maire rappelle la délibération du 11 février 2010 décidant d'attribuer à l'entreprise POLAUD les travaux d'électrification de l'impasse St Antoine pour un montant de 12 225.09 € TTC.

Pour finaliser ce chantier, des travaux supplémentaires sont envisagés : trois projecteurs encastrés au sol sont nécessaires pour sécuriser le cheminement piétonnier. Le matériel d'éclairage public (luminaires, candélabres et projecteurs) doit s'harmoniser avec celui de la Place Charles Dullin. La Commission ad hoc propose de retenir l'offre de l'entreprise POLAUD. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de confier à cette entreprise les dits travaux portant le montant du lot n° 2 à 17 593.94 € TTC

votes pour :19(dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

4/ Choix des entreprises adjudicataires : Réseaux secs les Henrys

La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'examiner les différentes propositions transmises par les entreprises qui ont soumissionné. Elle propose à l'Assemblée délibérante qui, après en avoir délibéré, DECIDE de retenir les entreprises suivantes, pour la réalisation des réseaux secs au hameau des HENRYYS.

Lot Génie civil : entreprises FONTAINE : 37 337.21 € TTC

Lot Electrification : entreprise POLAUD : 45 193.97 € TTC

AUTORISE le Maire à signer les contrats et toutes pièces du marché à intervenir .

votes pour :19(dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

5/ Contrôleur de travaux – Réseaux secs les Henrys

Pour faire suite à la proposition de la Commission ad hoc, le Maire propose de confier la mission de contrôle technique à la société APAVE pour 900 HT. Le Conseil municipal, après, en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer tout document utile pour ce faire.

votes pour :19(dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

6/ Réfection de 2 courts de tennis – ouvertures des offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les offres reçues pour la réfection de 2 courts de tennis.

L'entreprise la « mieux disante » est le groupement : FAVIER- PARC et SPORTS pour 95 882.12 € TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de confier la réfection des courts, AUTORISE le Maire à signer la mission à intervenir avec le groupement sus mentionné.

votes pour :19(dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES /

ENQUETE PUBLIQUE : Construction d'une PCH sur le seuil de la Maladière :

L'enquête ouverte depuis le 3 mai, s'est terminée aujourd'hui même.

Le registre d'enquête publique clôturé sera retourné dès demain au Commissaire enquêteur qui va pouvoir rédiger son rapport.

Organisation du 15 août :

Jean-Paul GANDIN fait part de l'avancement de l'organisation de la fête patronale mais aussi de la préparation des 13 et 14 juillet .

Une prochaine réunion est programmée le vendredi 25 juin à 20h30 et il invite d'ores et déjà les membres du Conseil municipal et tous ceux qui le souhaitent à rejoindre les nombreux bénévoles, particuliers et membres d'associations, qui oeuvrent efficacement pour la réussite de ces fêtes .

ARRETE de péril:

Le Maire explique qu'il a dû rédiger un arrêté de péril portant sur un immeuble sis ruelle de l'Eglise et que pour faire face à la dangerosité des lieux , des travaux de nature à mettre fin à l'imminence du péril ont été diligentés et un échancier précis des mesure a été établi :

- purge des enduits de façade, cheminées, chéneaux :
- démolition du mur en dévers et arasées
-

Vente aux enchères publiques Propriété EX TROMBOTTO

Le Maire rappelle les modalités régissant une vente aux enchères publiques, telle que celle qui sera organisée prochainement pour la cession des deux bâtiments, sis faubourg de la Rivière (voir article dans le dernier bulletin municipal) .

La publicité encadrant la vente se fera par voie de presse dans la rubrique annonces légales du Dauphiné Libéré et de la Vie Nouvelle, sur le site internet de la Mairie, sur les panneaux d'affichage de la commune et des hameaux et, préalablement à cette vente dont la mise à prix sera le montant estimé par France Domaines :120 000€ pour un des bâtiments et 130 000€ pour l'autre, des visites sur place seront organisées à plusieurs reprises, permettant aux potentiels acquéreurs de prendre connaissance des lieux avant le jour des enchères publiques fixé le samedi 10 juillet à 10 heures

Le cahier des charges consignait l'ensemble des règles qui régiront cette vente aux enchères sera disponible en Mairie prochainement. Il permettra aux éventuels acquéreurs de découvrir les conditions de soumission : dépôt de chèque certifié, seuil de l'enchère, délais avant la jouissance définitive du bien.

CHAUFFERIE BOIS :

Le permis de la chaufferie bois est déposé et les travaux pourront être entrepris après le déroulement de la consultation

Prochaines dates :

3 juin : course d'orientation (M. ASTRADE)

6 juin : anniversaire du club de foot

7 juin entre 14 h 30 et 15 h 30 : 62 ème critérium du dauphiné libéré :

Prochain conseil :

8 juillet 2010